

CONDITIONS GENERALES DE VENTES LOISIRS (VENTE A DISTANCE)

L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARIENNES, association loi de 1901, dont le siège social se situe au 32 rue de Cambrai / 8 rue Benjamin Constant –CS90051 - 75945 Paris Cedex 19, enregistrée à la Préfecture de Police de Paris sous le numéro W7510584466, immatriculée sous le numéro SIRET 323 857 177 00279, (ci-après dénommée l'« AGOSPAP ») propose à partir de son site internet www.agospap.com deux modules de vente à distance de billets Loisirs :

- un premier module offre l'accès à un vaste choix de places de spectacles et d'autres événements uniquement délivrés **sous la forme de e-billets**. L'AGOSPAP intervient comme intermédiaire au nom et pour le compte de son partenaire FRANCE BILLET. Ce module est accessible en cliquant sur tous les liens du site internet www.agospap.com proposant une offre en e-billet :



- un second module offre un accès à des billets de spectacles et d'autres événements sous la forme de billets physique envoyés aux domiciles des ouvrants. Ce module est accessible en cliquant sur tous les liens du site internet www.agospap.com dénommés « commande en ligne » :



Ces deux modules répondent à des conditions générales de vente différentes.
Les conditions générales de vente spécifiques à chacun des modules sont décrites ci-après

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE LOISIRS SUR [www. agospap.ce.francebillet.com](http://www.agospap.ce.francebillet.com)

[accessible via www.agospap.com](http://www.agospap.com)



PREAMBULE

ARTICLE 1 – OBJET : LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

ARTICLE 2 – OUVRANT DROIT ET AYANT DROIT

ARTICLE 3 – PREMIERE CONNEXION - MON ESPACE

ARTICLE 4 – LES ETAPES POUR PASSER COMMANDE

ARTICLE 5 - PRIX ET NOMBRE DE PLACES

ARTICLE 6 - DISPONIBILITE

ARTICLE 7 - PLANS DE SALLE ET LOCALISATION DES PLACES

ARTICLE 8 - PAIEMENT

ARTICLE 9 - SECURISATION DES PAIEMENTS ET DONNEES PERSONNELLES

ARTICLE 10 – OBTENTION DES BILLETS

ARTICLE 11 - ANNULATION, REMBOURSEMENT, UTILISATION

ARTICLE 12 - ARTICLE 10 - SERVICE CLIENTELE ET SUIVI DE COMMANDE

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE - LITIGES

Le présent service de Billetterie est réalisé par FRANCE BILLET (Siège social : 9 rue des Bateaux-Lavoisirs, 94200 Ivry sur Seine Cedex : - RCS Créteil 414 948 695, n° TVA FR 89 414 948 695

PREAMBULE

Les présentes conditions générales de vente (ci-après désignées les « Conditions Générales de Vente ») régissent l'ensemble des relations entre :

- d'une part, L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES ŒUVRES SOCIALES DU PERSONNEL DES ADMINISTRATIONS PARIENNES, association loi de 1901, dont le siège social se situe au 8 rue Benjamin Constant –CS90051 - 75945 Paris Cedex 19, enregistrée à la Préfecture de Police de Paris sous le numéro W7510584466, immatriculée sous le numéro SIRET 323 857 177 00279, (ci-après dénommée l'« AGOSPAP »), qui exploite le site comarqué <http://www.agospap.ce.francebillet.com> (ci-après désigné le « Site »), **intervenant en tant qu'intermédiaire au nom et pour le compte de son partenaire FRANCE BILLET (Siège social : 9 rue des Bateaux-Lavoisirs, 94200 Ivry sur Seine Cedex : - RCS Créteil 414 948 695, n° TVA FR 89 414 948 695s). FRANCE BILLET est le vendeur des billets.**

- et, d'autre part, la personne physique qui commande un ou des produit(s) sur le Site (ci-après dénommée « l'ouvrant droit ») auquel il est proposé ce service de billetterie à tarif préférentiel sur des activités de loisirs, culturelles et sportives. Les billets vendus sur <http://www.agospap.ce.francebillet.com> sont exclusivement réservés aux particuliers « ouvrant droit » de l'Agospap.

Il est préalablement précisé que les présentes Conditions Générales de Vente régissent exclusivement les ventes de billets de spectacles et autres événements sur le site <http://www.agospap.ce.francebillet.com>

L'AGOSPAP intervient comme intermédiaire au nom et pour le compte de son partenaire FRANCE BILLET, intervenant lui-même en tant qu'intermédiaire de vente de billets entre l'ouvrant droit et les prestataires et/ou Organismes de spectacles/événements concernés en agissant ainsi pour le compte de ces derniers.

En conséquence, les présentes Conditions Générales de Vente concernent uniquement les actes de vente de billetterie et en aucun cas le spectacle/événement lui-même. Certaines activités proposées, notamment les activités sportives, peuvent aussi comporter des conditions ou un règlement intérieur propre à l'organisateur ou au site concerné et disponible auprès dudit site concerné et/ou dudit organisateur.

ARTICLE 1 – OBJET : LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1.1 les Conditions Générales de Vente

Les présentes Conditions Générales de Vente visent à décrire les modalités de vente à distance des places de spectacle/événements, produits mis en vente sur le Site, entre l'AGOSPAP, mandataire de FRANCE BILLET, vendeur des billets, et ses ouvrants droit. Elles expriment l'intégralité des obligations et droits de l'AGOSPAP, mandataire de FRANCE BILLET, et des ouvrants droit.

Elles sont accessibles à partir du lien « Conditions Générales de Vente » présent sur toutes les pages du Site. Les ouvrants droit disposent de la faculté de les imprimer.

1.2 Acceptation des Conditions Générales de Vente par l'ouvrant droit

Préalablement à toute transaction, l'ouvrant droit reconnaît avoir pris connaissance de l'intégralité des Conditions Générales de Vente et déclare expressément les accepter en totalité dès lors qu'il coche la case « En validant ma commande, je déclare avoir pris connaissance et accepté sans réserve les conditions générales de vente de la billetterie.» et valide sa commande en cliquant sur le bouton « Valider et payer" à la fin du processus de commande, sur la page " Paiement".

En cliquant sur ce bouton, l'ouvrant droit reconnaît également qu'il a la capacité juridique et financière pour conclure une telle convention.

1.3 Durée

Les Conditions Générales de Vente sont celles en vigueur sur le Site à la date de la validation par l'ouvrant droit de sa commande. Elles sont valables pour la durée nécessaire à la fourniture du ou des services, objet(s) de la commande.

L'AGOSPAP, mandataire de FRANCE BILLET, se réserve la possibilité de modifier à tout moment ses Conditions Générales de Vente.

Il est appliqué à chaque commande les Conditions Générales de Vente en vigueur le jour de la commande.

L'ouvrant droit reçoit dans son message électronique de confirmation de validation de sa commande, les Conditions Générales de Vente applicables à sa commande en format PDF qu'il peut enregistrer et/ou imprimer.

1.4 Preuve

Sauf preuve contraire, les données enregistrées par FRANCE BILLET par le biais de www.agospap.ce.francebillet.com et enregistrées sur ces serveurs constituent la preuve de l'ensemble des transactions passées par l'ouvrant droit.

ARTICLE 2 – OUVRANT DROIT ET AYANT DROIT

2.1 Ouvrant droit

Ce service est exclusivement réservé aux ouvrants droit de l'AGOSPAP.

L'ouvrant droit est la personne qui donne accès aux services de l'AGOSPAP aux membres de sa famille (ayants droit) du fait de son appartenance à l'une des administrations fondatrices de l'Agospap (Ville ou Département de Paris ; Assistance Publique et Hôpitaux de Paris) ou d'un de ses établissements conventionnés avec l'AGOSPAP et de son statut.

L'ouvrant droit peut faire bénéficier ses ayants droit des places de spectacle et/ou d'évènements achetées sur le Site.

L'ouvrant droit réside en France métropolitaine.

2.2 Les ayants droit

Les ayants droit sont : les membres de la famille de l'ouvrant droit, c'est-à-dire son conjoint, concubin ou partenaire lié par un Pacte Civil de Solidarité et ses enfants, et ce jusqu'à 25 ans, sauf pour les enfants handicapés admis sans limitation d'âge.

2.3 Coordonnées des ouvrants droit et ayant droit

Les ouvrants droit sont définis par les conventions passées par l'AGOSPAP avec ses administrations fondatrices, l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris, de la Ville et du Département de Paris et d'autres organismes : la Caisse des écoles du 1er arrondissement, la Caisse des écoles du 2ème arrondissement, le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, Eau de Paris, l'Ecoles des Ingénieurs de la Ville de Paris, l'Ecole Supérieure de Physique et de Chimie Industrielle de la Ville de Paris, l'Institution Interdépartementale des Barrages-Réservoirs du Bassin de la Seine, Le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne, Centre Hospitalier Sainte- Anne, l'Institut National des Jeunes Aveugles, l'Institut National des Jeunes Sourds, Paris Musées, le Samusocial de Paris pour assurer en faveur de certains de leurs agents des prestations sociales (Vacances, séjours juniors, billetterie,).

Conformément à ces mêmes conventions, l'AGOSPAP reçoit, périodiquement, de la part de ces administrations parisiennes et de ces organismes en tout ou partie les coordonnées de leurs agents « ouvrants droit » de l'AGOSPAP et de leurs ayants droit. L'envoi de ces coordonnées permet à l'AGOSPAP de s'assurer qu'elle sert uniquement les agents et les ayants droit pouvant bénéficier des prestations de l'AGOSPAP conformément aux conventions.

ARTICLE 3 – PREMIERE CONNEXION - MON ESPACE

3.1 Identification de l'ouvrant droit

Lors de sa première connexion, l'ouvrant droit se créer son espace personnel par le biais de son numéro de matricule (identifiant / SOI/ APH) mentionné sur sa fiche de paie, son administration et sa date de naissance.

L'AGOSPAP a transmis à FRANCE BILLET les données de ses ouvrants droit : numéro de matricule (identifiant / SOI/ APH) mentionné sur leur fiche de paie, leur administration d'appartenance et leur date de naissance pour que FRANCE BILLET réalisateur du Site ne donne accès aux offres du Site qu'aux seuls ouvrants droit.

3.2 Espace personnel

Dans l'espace personnel, rubrique « mon compte » l'ouvrant droit est invité à compléter ses données et notamment une adresse mail, une adresse postale et un numéro de téléphone.

Ces informations sont nécessaires à la gestion des réservations.

L'historique des commandes et factures entre l'AGOSPAP et l'ouvrant droit est consultable à tout moment sur son espace personnel.

ARTICLE 4 – LES ETAPES POUR PASSER COMMANDE

Les étapes de vente des billets et places de spectacle/autres évènements sont décrites ci-après.

4.1. Consultation des caractéristiques des billets et places de spectacles/autres évènements

L'AGOSPAP présente sur le Site les caractéristiques essentielles des billets ou places de spectacles et autres évènements qui sont mis en vente (dénomination, catégorie, période d'utilisation, prix, modalités de paiement et de livraison proposées, particularités, ...).

L'ouvrant droit reconnaît avoir pris connaissance au moment de la passation de sa commande de l'ensemble des caractéristiques des produits, objet de sa commande, et déclare expressément les accepter sans réserve.

4.2. Sélection des quantités et éventuellement de la localisation des places

L'ouvrant droit définit les quantités de billets qu'il souhaite acheter dans les limites arrêtées pour chaque produit ou conformément aux limites fixées à l'article 5 ci-après des Conditions Générales de Vente et interroge en temps réel les serveurs sur la disponibilité des places (cf. article 6).

Pour les produits « spectacles », l'ouvrant droit peut avoir la possibilité de sélectionner ses places à partir d'un plan de la salle (cf. article 7).

4.3 Mode de livraison

Le Site propose uniquement le mode de livraison suivant :

- envoi sur l'adresse électronique communiquée.

4.4 Récapitulatif de la commande et paiement

Avant le paiement de sa commande par l'ouvrant droit, un récapitulatif de la commande est présenté à l'ouvrant droit pour qu'il puisse vérifier en détail toutes les données validées par ses soins lors des étapes précédentes et notamment le prix total de sa commande. L'ouvrant droit a la possibilité de corriger d'éventuelles erreurs avant de confirmer sa commande.

S'il souhaite confirmer définitivement sa commande, il mentionne ses données bancaires.

L'ouvrant droit reconnaît son obligation de paiement à l'occasion de la confirmation de sa commande. La confirmation d'une commande par l'ouvrant droit l'oblige à son paiement.

L'ouvrant droit paye par carte bancaire sa commande (cf. article 8).

Il clique sur le bouton « Valider et payer » pour confirmer sa commande et payer.

4.6 Réception d'un mail de confirmation de la commande

La commande n'est définitivement confirmée et n'engage l'AGOSPAP, mandataire de France BILLET, qu'à réception par l'ouvrant droit d'un courrier électronique confirmant que sa commande a bien été validée.

En conséquence, l'AGOSPAP, mandataire de France BILLET, invite l'ouvrant droit à consulter sa messagerie électronique.

Le courrier électronique comporte notamment :

- les caractéristiques essentielles de la ou des places commandées,
- le détail des prix de la commande TTC
- les Conditions Générales de Vente imprimables et enregistrables par l'ouvrant droit,
- le ou les Billets Imprimables à Domicile (e-billet)
- un lien vers l'espace personnel de l'ouvrant droit
- un lien vers la rubrique « Contactez nous » du Site.

La commande est acceptée sous réserve du paiement du prix indiqué.

ARTICLE 5 - PRIX ET NOMBRE DE PLACES

5.1 Les prix des billets (valeur faciale) sont indiqués en euros toutes taxes comprises hors participation aux frais d'expédition indiqués ci-après à l'article 10.

Le prix figurant au recto du billet est le prix de vente fixé par le prestataire ou l'organisateur du spectacle/événement concerné. De ce fait, le prix figurant au recto du billet n'est pas systématiquement le prix de vente payé par l'ouvrant droit sachant que les prix de certains billets peuvent être remisés pour l'AGOSPAP ou être subventionnés par l'AGOSPAP. Pour les billets subventionnés, l'Agospap prend à sa charge une partie de prix des billets fixé par le prestataire ou l'organisateur du spectacle/événement concerné.

Le nombre total de places en réservations cumulées par personne ne peut être supérieur au nombre de places définies par l'organisateur toutes catégories confondues et à défaut par l'Agospap. Une même personne ne saurait effectuer plusieurs commandes espacées dans le temps pour contourner cette règle.

5.2 Sauf indication contraire, le nombre total de places en réservations cumulées par ouvrant droit ne peut être supérieur à :

- 15 par an pour un même produit et/ou spectacle (hors les billets de cinéma).
- 30 par an pour des billets cinéma,
- 5 ou 2 par prestation en fonction de la prestation dite « subventionnée » par l'AGOSPAP (hors billets de cinéma). Les prestations dites « subventionnées » sont les prestations faisant l'objet d'une prise en charge financière partielle par l'Agospap, sauf mention contraire selon l'évènement.

5.3 Toutes les commandes sont payables en euros.

5.4 Les prix des billets peuvent être modifiés à tout moment mais les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

5.6 Les billets demeurent la propriété de l'organisateur de la manifestation jusqu'à l'encaissement complet et définitif du prix par FRANCE BILLET.

ARTICLE 6 - DISPONIBILITÉ DES PLACES DE SPECTACLE/ET AUTRES EVENEMENTS

Les réservations de billets de spectacle et autres évènements s'effectuent en temps réel.

Dans ce cadre, le serveur informe l'ouvrant droit en temps réel sur la disponibilité des places au moment de la passation de sa commande.

En cas d'indisponibilité dans l'un des types de places demandés, le serveur propose automatiquement les meilleures places restantes.

En effet, dans le cas où le nombre de places souhaitées serait supérieur au nombre de places restantes dans la catégorie choisie, il se peut que, tenant compte avant tout du nombre de places demandées, il lui soit attribué des places réparties entre la catégorie souhaitée et d'autres catégories ou encore que les places attribuées ne soient pas côte à côte.

Si ces places ne conviennent pas à l'ouvrant droit, il a la possibilité de les supprimer du « Panier » en cours de commande ou dans la page « Récapitulatif » en cliquant sur « annuler »

ARTICLE 7 - PLANS DE SALLES ET LOCALISATION DES PLACES

En fonction de la configuration de la salle, il peut être proposé les places suivantes :

- des places numérotées,
- des places faisant partie de plusieurs catégories correspondant chacune à différentes zones de la salle, lesquelles peuvent être ou non numérotées
- des places libres dans l'ensemble de la salle

Dans le courant de votre réservation, vos places peuvent être indiquées sur un plan de salle si celui-ci est disponible. La localisation sur ce plan est fournie de la façon la plus représentative possible. Toutefois, en fonction de la dimension réelle de la salle figurée sur le plan, l'emplacement pourra indiquer soit le siège précis soit une zone de la salle dans laquelle sont situées vos places.

Les plans de salles de notre site sont mis en place à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.

ARTICLE 8 - PAIEMENT

En cliquant sur le bouton « Valider et payer », l'ouvrant droit s'oblige à payer le prix indiqué.

Le règlement par carte bancaire est l'unique mode de paiement, il permet de réserver les billets en ligne et de manière immédiate et ferme.

Les cartes acceptées pour le paiement d'une commande en billetterie sont les cartes des réseaux Carte Bleue, Visa et Eurocard / Mastercard / American Express et par e-Carte bleue.

Les différentes cartes bancaires acceptées sont référencées sur le Site dans la rubrique « Moyens de paiement » accessible sur toutes les pages du Site.

Le règlement s'effectue directement auprès de France BILLET.

La carte bancaire est débitée dès validation finale de la commande.

ARTICLE 9 – SECURISATION DES PAIEMENTS ET DONNEES PERSONNELLES

9.1 Sécurisation des paiements

Le Site fait l'objet d'un système de sécurisation.

Il a été adopté le procédé de cryptage SSL à 128 bits mais a été aussi renforcé l'ensemble des procédés de brouillage et de cryptage pour protéger le plus efficacement possible toutes les données sensibles liées aux moyens de paiement.

Dans le cadre de la lutte anti-fraude a été mis en place le paiement 3 D Secure, système de paiement par authentification. Ce service est gratuit et peut se déclencher pour vos paiements par carte Bleue, Visa et MasterCard. Avec le 3D Secure (ou Verified by visa ou MasterCard SecureCode), votre banque vérifie au moment du paiement votre identité. Le procédé d'identification étant spécifique à chaque banque, veuillez vérifier auprès de votre banque le procédé d'authentification utilisé.

9.2 Données personnelles

9.2.1 Les informations et données vous concernant sont nécessaires à la gestion de votre commande et à nos relations commerciales. Ces informations et données sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires et ainsi que améliorer et personnaliser les services proposés et les informations qui vous sont adressées.

Elles sont stockées :

- Les données sont conservées dans votre Compte personnel par France BILLET: ces données permettent de mener à bien votre transaction. En outre, ces données, une fois enregistrées, vous permettent d'effectuer plus rapidement vos transactions futures.
- Les données sont également stockées par BILLETEL, le serveur central de réservation de billetterie de spectacles de FRANCE BILLET. Elles permettent à FRANCE BILLET de vous expédier vos billets, et éventuellement de vous contacter, dans la mesure du possible, en cas d'annulation ou de modification de date, d'horaire ou de lieu d'un spectacle pour lequel vous avez réservé des places. Dans le cadre de l'organisation du spectacle et de votre commande, les données sont également susceptibles d'être communiquées aux organisateurs/producteurs pour le compte duquel l'AGOSPAP et FRANCE BILLET interviennent.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux informations vous concernant qui peut s'exercer à Collectivite, Service clientèle, France Billet Le Flavia Service client 9, rue des Bateaux-Lavois 94768 Ivry-sur-Seine cedex en indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre référence client. Conformément à la réglementation en vigueur, votre courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

- Pour accéder à vos données personnelles enregistrées par France BILLET, il vous suffit de nous en faire la demande en ligne ou par courrier en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre référence client.

- E-mail : contactez-nous

Adresse : Collectivite - France Billet Le Flavia Service client 9, rue des Bateaux-Lavois 94768 Ivry-sur-Seine cedex

Conformément à la réglementation en vigueur, votre courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Existence d'une liste d'opposition au démarchage téléphonique : Si votre numéro de téléphone est recueilli à l'occasion de la création de votre compte ou de la passation de votre commande, nous vous informons que vos coordonnées téléphoniques ne seront utilisées que pour la bonne exécution de vos commandes ou pour vous contacter afin de vous proposer de nouveaux services. Sans préjudice de ce qui précède, conformément aux dispositions légales, vous êtes informés que vous pouvez, si vous le souhaitez, vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur cette liste qui s'impose à tous les professionnels à l'exception de ceux avec lesquels vous avez déjà conclu un contrat.

Nous vous informons que les données peuvent être transmises à des prestataires sous-traitants situés en dehors de l'Union Européenne pour la gestion du service clientèle. Les garanties suivantes ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles : Le transfert de données a été autorisé par la CNIL et est encadré par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne (n° d'autorisation en cours).

Nous vous informons que les données peuvent être transmises à des prestataires sous-traitants situés en dehors de l'Union Européenne pour la gestion du service clientèle. Les garanties suivantes ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles : Le transfert de données a été autorisé par la CNIL et est encadré par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne (n° d'autorisation en cours).

ARTICLE 10 - OBTENTION DES BILLETS

Les seuls billets proposés sont des Billet Imprimable à Domicile (e-billet)

10.1. Conditions spécifiques au Billet Imprimable à Domicile : le billet imprimable à domicile permet à l'ouvrant droit d'imprimer les billets achetés sur une imprimante ordinaire à partir d'un accès internet. Aucun autre support (électronique, écran téléphone, écran portable, écran PC, ...) n'est accepté.

10.2 Pour être valide, le billet doit être imprimé en mode portrait, sur une feuille A4 blanche, vierge recto et verso. A chaque place achetée correspond un billet.

10.3 Sécurité : les billets imprimables à domicile sont pourvus d'un code barre unique. La validité des billets est contrôlée et enregistrée à l'entrée à l'aide de lecteurs de code barre. Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même billet. La reproduction de billets est interdite et ne vous procurera aucun avantage. Seule la première personne à présenter le billet sera admise à assister à la manifestation. Elle est présumée être le porteur légitime du billet. C'est

pourquoi il est interdit de reproduire, dupliquer ou contrefaire le billet d'une quelconque manière, ou de le mettre à disposition à de telles fins. Conservez votre billet en lieu sûr. Utilisez exclusivement un circuit de vente officiel pour acheter votre billet. N'acceptez jamais un billet qui vous est proposé par un inconnu, car il pourrait s'agir d'une copie.

L'organisateur peut refuser l'entrée de la manifestation lorsque plusieurs impressions, reproductions, copies ou imitations d'un billet imprimable à domicile sont en circulation et qu'un accès à la manifestation a déjà été concédé préalablement au détenteur d'une impression, d'une reproduction, d'une copie ou d'une imitation du billet imprimable à domicile correspondant. L'organisateur n'est notamment pas obligé de procéder à une vérification de l'identité de la personne présentant le billet imprimable à domicile afin de vérifier qu'il s'agit bien de l'acheteur de billets, ni de vérifier l'authenticité du billet imprimable à domicile dans la mesure où l'imitation ou la copie ne peut être identifiée de manière indubitable en tant que telle lors du contrôle d'entrée à la manifestation. Si le détenteur d'un billet imprimable à domicile est refoulé pour cette raison lors d'un contrôle d'accès, il n'existe aucun droit à remboursement du prix acquitté.

10.4 Vous pouvez effectuer votre achat de chez vous ; et obtenir vos billets de façon instantanée, sans attendre de les recevoir par courrier, ou sans avoir à vous déplacer en magasin. C'est un nouveau service qui vous est proposé. Ce service a nécessité des développements technologiques permettant de générer votre billet, et de fournir les informations nécessaires à l'accès à la manifestation pour que vous puissiez entrer.

10.5 Vos billets imprimables à domicile sont disponibles en permanence jusqu'à la date de l'évènement sur le site internet sur lequel vous avez acheté vos billets.

Pour les retrouver :

rendez-vous sur la rubrique Mon Compte. Identifiez-vous.

Rubrique Mes Commandes ; sélectionnez la ligne de commande avec les billets que vous souhaitez imprimer en cliquant en bout de ligne sur « en savoir plus ».

Détail de la ligne de commande : cliquez sur l'imprimante en bout de ligne de commande.

Impression des billets. Une ligne d'impression est disponible par billet. Cliquez sur l'imprimante pour imprimer chaque billet.

L'ouvrant droit doit prendre toutes les mesures de précaution requises pour conserver secret son mot de passe et pour empêcher toute utilisation par des personnes non autorisées ou toute infraction.

10.6 FRANCE BILLET décline toute responsabilité : pour les anomalies pouvant survenir en cours de commande, de traitement ou d'impression du billet imprimable à domicile dans la mesure où elle ne les a pas provoquées intentionnellement ou par suite de négligences en cas de perte, vol ou utilisation illicite du billet imprimable à domicile. Il ne sera remis au client aucun duplicata ou certificat, rémission du bille, de quelque nature que ce soit, autre que le seul billet initial imprimable par le client.

Le remboursement du paiement des manifestations annulées avec des billets imprimables à domicile s'effectue automatiquement vis-à-vis de l'ouvrant droit de billets au moyen d'un crédit sur la carte de crédit indiquée lors du processus de commande. Le droit au remboursement revient exclusivement à l'ouvrant droit de billets qui est porté sur le billet imprimable à domicile et il n'est pas transmissible.

ARTICLE 11 - ANNULATION, REMBOURSEMENT, UTILISATION

Les achats de billets effectués sur le Site sont fermes et définitifs, ils ne pourront donner lieu à échange, remboursement ou d'exercice d'un droit de rétractation.

11.1 Absence de droit de rétractation.

Conformément à l'article L 221-28 12° du Code de la Consommation, les billets de spectacles ne font pas l'objet d'un droit de rétractation :

« Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : ...

12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ; ... »

11.2 Un billet de spectacle ne peut être remboursé même en cas de perte ou de vol, ni repris, ni échangé sauf en cas d'annulation d'un spectacle. En cas d'annulation du spectacle, seul le prix du billet sera remboursé. Ce remboursement n'interviendra qu'en faveur de l'acquéreur initial contre remise du billet. Dans tous les cas, aucun frais de quelque nature que ce soit, ne sera remboursé ou dédommagé.

Un billet ne peut également être revendu à un prix supérieur à celui porté au recto dudit billet. Aucun duplicata du billet ne pourra être délivré y compris en cas de perte ou de vol.

Lors du contrôle à l'entrée du lieu de l'événement, une pièce d'identité, avec photo, en cours de validité pourra vous être demandée et elle devra correspondre au nom inscrit sur le billet si celui-ci est nominatif.

11.3 Les événements se déroulent sous la seule responsabilité de l'organisateur. L'AGOSPAP et FRANCE BILLET ne peuvent, en aucun cas, être tenues pour responsables.

11.4 Pour les spectacles : à l'annonce de l'annulation ou d'une modification de date, d'horaire ou de lieu d'un spectacle pour lequel vous avez réservé des places, vous acceptez que l'AGOSPAP - dans la mesure du possible voire directement FRANCE BILLET - lorsqu'elles auront elles-mêmes été prévenues par l'organisateur, puissent utiliser les coordonnées que vous avez saisies lors de la réservation pour vous tenir informés de la marche à suivre.

Nous vous invitons en tout état de cause à vérifier 24 heures avant votre spectacle que celui-ci est bien maintenu auprès de FRANCE BILLET sans modification, par téléphone au 01.41.57.31.41 (prix d'un appel local) ou dans l'un des points de vente de FRANCE BILLET.

ARTICLE 12 - SUIVI DE COMMANDE

Pour toute information ou question, le Service clientèle de FRANCE BILLET est à votre disposition :

Téléphone: 01.41.57.31.41 (prix d'un appel local), du lundi au samedi de 09h00 à 13h00 et de 14h00 à 18h00.

Si vous appelez de l'étranger, le numéro est : + 33 01.41.57.31.41

Courrier: France Billet Le Flavia Service client 9, rue des Bateaux-Lavois 94768 Ivry-sur-Seine cedex

Formulaire mail: Contactez-nous

Vous pouvez également, à tout moment, suivre l'état de votre commande de spectacles en ligne à l'adresse <http://www.ce.francebillet.com> dans le menu "Mon compte" puis la rubrique "Mes commandes".

Vous pouvez également contacter l'AGOSPAP, **intervenant en tant qu'intermédiaire au nom et pour le compte de son partenaire FRANCE BILLET :**

Téléphone 0811 04 05 75: (0,05 € /mn + prix de l'appel), du lundi au vendredi de 09h00 à 18h00. Courrier: Agospap – Service Billetterie – 8 rue Benjamin Constant –CS90051 - 75945 Paris Cedex 19. Courriel : loisirs.internautes@agospap.com

ARTICLE 13 - DROIT APPLICABLE - LITIGES

Les ventes de billetterie visées aux présentes sont soumises à la loi française.

Pour toute réclamation, vous pouvez contacter l'AGOSPAP, **intervenant en tant qu'intermédiaire au nom et pour le compte de son partenaire FRANCE BILLET**, aux coordonnées mentionnées à l'article 12 des présentes conditions.

Conformément à l'article L612-1 du Code de la Consommation, vous avez le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui vous opposerait à l'AGOSPAP, mandataire de France BILLET, dans le cadre d'une commande passée sur le Site. FRANCE BILLET adhère au Code Déontologique de la Fevad (Fédération du

e-commerce et de la vente à distance) et au système de Médiation du e-commerce



Vous rencontrez un problème avec une commande : <http://www.fevad.com/espace-consommateurs/les-reclamations-et-les-recours#topContent>.

En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE LOISIRS SUR [www.agospap](http://www.agospap.com) accessible via les liens dénommés « commande en ligne » :



- 1 Préambule
- 2 Les ouvrants droit
- 3 Disponibilité de la commande
- 4 Limitations
- 5 Les ETAPES pour passer commande
- 6 Modalités de réservation : détail des ETAPES
- 7 Confirmation de la commande
- 8 Prise de commandes
- 9 Prix et Paiement
- 10 Paiement sécurisé
- 11 Délivrance de la commande
- 12 Annulation et Remboursement de PLACES DE SPECTACLES
- 13 Aucun droit à rétractation
- 14 Responsabilité
- 15 Clause de réserve de propriété
- 16 Suivi de commande, informations et réclamation
- 17 Données personnelles
- 18 Conservation des données
- 19 Propriété intellectuelle
- 20 Droit applicable

1 PREAMBULE

L'ASSOCIATION POUR LA GESTION DES OEUVRES SOCIALES DES PERSONNELS DES ADMINISTRATIONS PARISIENNES (Agospap), est heureuse de vous accueillir sur son module internet de vente à distance **accessible via les liens dénommés « commande en ligne » figurant sur www.agospap.com**

Ce module permet à ses ouvrants droit de réserver en ligne de la billetterie à tarifs préférentiels ou des activités de loisirs, culturelles ou sportives (concerts, pièces de théâtre, manifestations sportives, parcs d'attraction ou autres spectacles).

Ces présentes conditions générales de ventes sur Internet régissent de façon exclusive l'ensemble des relations entre l'AGOSPAP, association loi de 1901, dont le siège social se situe au 32, rue de Cambrai /8 rue Benjamin Constant –CS90051 - 75945 Paris Cedex 19, enregistrée à la Préfecture de Police de Paris sous le numéro W7510584466, immatriculée sous le numéro SIRET 323 857 177 00279, (ci-après dénommée l'« AGOSPAP ») et ses ouvrants droit.

Toutefois, certains évènements ou produits proposés peuvent comporter des conditions particulières spécifiques. Si de telles conditions particulières existent, elles sont indiquées dans la présentation de l'évènement ou du produit en cause.

Les présentes conditions générales de vente pourront être modifiées à tout moment sur l'initiative de l'Agospap. Les commandes enregistrées restent régies par les conditions générales de ventes en vigueur au jour de la commande.

Les conditions générales de vente sont accessibles à partir du lien « mentions légales» présent sur toutes les pages du Site. Les ouvrants droit disposent de la faculté de les imprimer et de les enregistrer.

Préalablement à toute transaction, l'ouvrant droit reconnaît expressément avoir pris connaissance des présentes conditions générales et les accepter sans réserve, dès lors qu'il clique sur le bouton " J'accepte les conditions générales de vente ".

En cliquant sur le bouton " J'accepte les conditions générales de vente ", l'ouvrant droit reconnaît qu'il a la capacité juridique et financière pour conclure une telle convention.

L'ouvrant droit reconnaît avoir pris connaissance au moment de l'établissement de sa réservation, des conditions particulières applicables énoncées sur l'écran (descriptif, prix, particularités de l'événement ou produit proposé, limitations) et déclare expressément les accepter sans réserve.

La passation de la réservation et la confirmation par l'ouvrant droit matérialisent son acceptation pleine et entière des conditions applicables à sa commande.

2 Les ouvrants droit

Ce service est exclusivement réservé aux ouvrants droit de l'AGOSPAP.

L'ouvrant droit est la personne qui donne accès aux services de l'AGOSPAP aux membres de sa famille (ayants droit) du fait de son appartenance à l'une des administrations fondatrices de l'Agospap (Ville ou Département de Paris ; Assistance Publique et Hôpitaux de Paris) ou d'un de ses établissements conventionnés avec l'AGOSPAP et de son statut.

L'ouvrant droit peut faire bénéficier ses ayants droit des places de spectacle et/ou d'évènements achetées sur le Site.

L'ouvrant droit réside en France métropolitaine

Les ayants droit sont

Les ayants droit sont : les membres de la famille de l'ouvrant droit, c'est-à-dire son conjoint, concubin ou partenaire lié par un Pacte Civil de Solidarité et ses enfants, et ce jusqu'à 25 ans, sauf pour les enfants handicapés admis sans limitation d'âge.

3 Disponibilité de la commande

Les réservations s'effectuent en temps réel. Aussi, lors de la passation d'une réservation par l'ouvrant droit, ce dernier est informé en temps réel de la disponibilité des places et/ou autres produits objets de sa réservation.

4 Limitations

Billets subventionnés : les billets bénéficiant d'un subventionnement complémentaire à la réduction accordée à l'Agospap par le prestataire : limitation à 5 billets par ouvrant droit par an dans la limite des stocks et de la subvention disponibles – sauf mention contraire. Pour les billets cinéma (quelle que soit l'entité) le nombre total par ouvrant droit et par an est de 30 billets avec une limite de 10 par mois.

Billets non subventionnés : sauf indication contraire, le nombre total de places en réservations cumulées par personne ne peut être supérieur à 15 billets par prestation et par an (hors cinéma)

5 Les ETAPES pour passer commande

- 1^{ère} étape : Identification - adresse
- 2^{ème} étape : Commande de billets
- 3^{ème} étape : sélection du mode d'envoi
- 4^{ème} étape : Récapitulatif de la commande
- 5^{ème} étape : Acceptation des conditions générales de vente
- 6^{ème} étape : Paiement

6 Modalités de réservation : détail des ETAPES

Dans un premier temps, l'ouvrant s'identifie (administration, matricule, mot de passe) et vérifie que les données personnelles qui s'affichent à l'écran correspondent à son compte. Il a la possibilité de modifier l'adresse où il souhaite envoyer ses produits.

Dans un deuxième temps, l'ouvrant droit procède à la réservation en fonction des disponibilités. Ainsi l'ouvrant droit enregistre les réservations faisant l'objet de sa commande en cliquant sur le bouton " valider " puis « confirmer »

Dans un troisième temps, l'ouvrant droit procède à la sélection de son mode d'envoi.

Dans un 4^{ème} temps s'affichent le récapitulatif de sa commande, l'ouvrant droit est obligé de valider pour passer à l'étape suivante.

Dans un 5^{ème} temps, l'ouvrant droit doit accepter les conditions générales de vente avant de payer.

Dans un 6^{ème} temps, l'ouvrant droit effectue son paiement commande selon les possibilités proposées cf. points 9 et 10

Les systèmes d'enregistrement automatique de l'Agospap sont considérés comme valant preuve de la nature, du contenu et de la date de la convention.

7 Confirmation de la commande

L'Agospap confirme l'acceptation de la réservation à l'ouvrant droit par e-mail.

L'Agospap se réserve la possibilité de ne pas confirmer la commande pour quelque raison que ce soit, tenant en particulier, à un problème concernant la commande reçue, son caractère anormal, un problème prévisible concernant sa fourniture. L'Agospap en informera l'ouvrant droit par tous moyens à sa disposition.

Toute nouvelle réservation de l'ouvrant droit ne pourra intervenir qu'après paiement régulier par ce dernier, des sommes dues au titre de sa précédente réservation

8 Prise de commandes

A compter de 5 jours avant la date de spectacle, aucune prise de commandes à distance ne sera assurée, faute d'un délai suffisant pour l'acheminement en temps voulu des places réservées. Seule la vente à la Billetterie Loisirs sera assurée ou sauf retrait sur places (ex : Stade de France).

9 Prix et Paiement

Les prix indiqués ne sont que des tarifs donnés à titre indicatif et peuvent évoluer à tout moment. Les partenaires de l'Agospap se réservent le droit de les modifier à tout moment, l'Agospap répercute automatiquement ces évolutions sur les prix affichés.

Ainsi, les réductions, les prix affichés dépendent de la politique commerciale des partenaires de l'Agospap. Ces réductions, ces prix revêtent alors un caractère précaire, l'Agospap pouvant ne plus être servie aux conditions affichées d'un jour sur l'autre.

Les produits seront facturés sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement de la commande.

Toute nouvelle réservation de l'ouvrant droit ne pourra intervenir qu'après paiement régulier par ce dernier, des sommes dues au titre de sa précédente réservation.

Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises.

Les cartes bancaires acceptées par l'Agospap sont les cartes des réseaux : CARTE BLEUE / VISA et MASTERCARD.

La carte bancaire est débitée dès validation finale de la commande.

10 Paiement sécurisé

Notre site fait l'objet d'un système de sécurisation. Le système de paiement adopté par l'Agospap utilise le protocole de sécurité SSL pour organiser le cryptage des informations confidentielles (numéro de carte bancaire, date d'expiration, etc.) communiquées par l'ouvrant droit.

Ce système est entièrement géré par la Caisse d'épargne, notre partenaire pour le paiement sécurisé, qui agit comme tiers de confiance. A aucun moment le numéro de carte bancaire ne transite sur les serveurs de l'Agospap.

11 Délivrance de la commande

Les billets sont transmis à l'ouvrant droit par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier suivi (Distingo) en fonction du choix opéré par l'ouvrant droit lors de sa commande. Si aucune option n'est sélectionnée par l'ouvrant droit sur sa commande, l'envoi par courrier suivi sera validé par défaut.

Par courrier recommandé avec accusé de réception, le coût de l'envoi est de 4 € (montant subventionné par l'Agospap) et inclut une assurance du montant de votre commande dans la limite de 458 € (en cas de perte ou de vol de la commande).

Par « courrier suivi », les frais de port sont pris en charge par l'Agospap mais l'Association ne saurait, en aucun cas, être tenue pour responsable en cas de perte ou de vol de la commande. Par « courrier suivi », est seulement incluse une assurance dans la limite de 5 € (lettres de 20 gr) et de 8 € (lettres de 50 gr), en cas de perte ou de vol de la commande.

Les billets sont envoyés exclusivement à l'adresse mentionnée par l'ouvrant droit, afin que ce dernier puisse les recevoir au plus tard le matin même de la date du spectacle commandé. En tout état de cause, tout retard de livraison ne peut donner lieu à dommages et intérêts au profit de l'ouvrant droit, ou à annulation des commandes en cours par l'ouvrant droit. Dès la remise des billets ayant fait l'objet d'une réservation, l'ouvrant droit est responsable de leur garde.

Dans l'hypothèse où l'Agospap ne serait pas en mesure de répondre à une commande, l'Agospap s'engage à rembourser l'ouvrant droit dans un délai de 30 jours à dater de la réception du paiement de la commande.

Tous les événements, de quelque nature qu'ils soient, échappant à la volonté de l'Agospap, tels que notamment force majeure, sinistre, décision administrative ou arrêt des transports, grève, rupture des connexions réseau qui tendraient à retarder, empêcher ou à rendre économiquement exorbitant l'exécution des prestations commandées, constituent de convention expresse entre les parties, une cause de suspension ou d'extinction des obligations de l'Agospap, si l'événement se prolonge au-delà d'un mois.

Cependant si l'Agospap se trouve dans l'impossibilité de respecter les délais prévus, l'ouvrant droit en est informé. En tout état de cause, tout retard de livraison ne peut donner lieu à dommages et intérêts au profit des ouvrants droit, ou à annulation des commandes en cours par l'ouvrant droit

12 Annulation et Remboursement de PLACES DE SPECTACLES

Tout billet de spectacle commandé ne peut être ni repris, ni échangé, sauf en cas d'annulation de l'événement et de décision de l'organisateur de procéder à son remboursement.

En outre un billet de spectacles ne peut être revendu en dessous du prix public pratiqué par l'organisateur du spectacle. La subvention accordée par l'Agospap sur les places de spectacle ne doit bénéficier qu'aux ouvrants droit de l'Agospap.

En cas d'annulation, de report, d'interruption, de modification de programme, le remboursement, à

l'exception des frais d'envoi et de gestion du dossier qui ne sont pas remboursables, sera soumis aux conditions de l'organisateur de l'événement. Les événements se déroulent sous la seule responsabilité de son organisateur.

L'ouvrant droit accepte expressément, qu'en cas d'annulation ou de modification (date, lieu, etc.) de l'événement commandé, l'Agospap puisse, si ce dernier le souhaite, et dès lors qu'il en aura été lui-même informé par l'organisateur, le contacter directement par voie d'e-mail, ou téléphone.

L'ouvrant droit est invité en tout état de cause à vérifier 24 heures avant l'événement, que celui-ci aura bien lieu, ou que des modifications notamment d'horaires ou de salles n'ont pas été apportées, et ce auprès de l'Agospap ou directement auprès de l'organisateur. L'Agospap ne saurait en aucun cas être tenu pour responsable de tels changements.

13 Aucun droit à rétractation

Conformément à l'article L 221-28 12° du Code de la Consommation, les billets de spectacles ne font pas l'objet d'un droit de rétractation :

« Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats : ...

12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ; ... »

14 Responsabilité

L'Agospap n'intervient qu'en tant qu'intermédiaire entre l'ouvrant droit et les organisateurs d'événements. Ainsi, l'Agospap n'agit à aucun titre en tant qu'organisateur d'événements.

L'Agospap souhaite uniquement offrir le choix le plus large d'événements en collaboration avec ses prestataires ou partenaires de son choix. Il est ici précisé que chaque organisateur d'événements fixe les conditions de vente de sa billetterie et l'organisation propre à l'événement concerné. En conséquence, dès réception des billets, nous invitons l'ouvrant droit à prendre connaissance des dispositions générales de la billetterie de spectacles qui se trouvent au verso de chaque billet et à tenir compte du règlement communiqué à la clientèle par les organisateurs.

Ainsi l'Agospap ne peut être tenu pour responsable en cas d'annulation, de report, ou de modification de l'événement pour lequel des places ont été réservées.

15 Clause de réserve de propriété

Les billets et/ou autres produits commandés restent la propriété exclusive de l'Agospap jusqu'à leur complet règlement par l'ouvrant droit. Néanmoins, dès la remise à l'ouvrant desdits documents ce dernier supporte leur risque de perte ou de détérioration.

16 Suivi de commande, informations et réclamation

Pour toute information, question ou réclamation notre service vente à distance est à votre disposition du

lundi au vendredi de 9h30 à 16h30 :

- téléphone 0 811 04 05 75 **[Service 0,05 €/mn +prix d'un appel local]**

- courriel : vad.internautes@agospap.com

Vos courriers peuvent être adressés : AGOSPAP – Vente à Distance –8 rue Benjamin Constant – CS90051 - 75945 Paris Cedex 19

Dans l'hypothèse où l'ouvrant droit constaterait que la commande reçue ne correspond pas à sa commande, l'ouvrant droit en informera immédiatement par téléphone l'Agospap au 0 811 04 05 75 (Service 0,05 €/mn +prix d'un appel local) et au plus tard 48 heures après réception de la commande. Pour toute commande de 120 euros ou plus, l'ouvrant droit a la possibilité de réclamer une copie de la commande passée. L'ouvrant droit doit en faire la demande par écrit au Service Vente à Distance : 8 rue Benjamin Constant –CS90051 - 75945 Paris Cedex 19 ou par courriel au mail : vad.internautes@agospap.com

Conformément à l'article L612-1 du Code de la Consommation, l'ouvrant droit a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'opposerait à l'Agospap. L'Agospap en qualité d'adhérent de l'UNAT, signataire de la Charte de Médiation du Tourisme et du Voyage, permet à ses ouvrants droit de leur possibilité de s'adresser au médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités sont disponibles sur son site: www.mtv.travel.

17 Données personnelles

En utilisant le site Agospap, l'ouvrant droit consent à l'utilisation par l'Agospap des données personnelles le concernant et qu'il a communiquées ou qui sont collectées via le fonctionnement du site. Ces données lui permettent de mener à bien sa commande.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, et d'opposition aux informations vous concernant qui peut s'exercer à AGOSPAP – Vente à Distance –8 rue Benjamin Constant –CS90051 - 75945 Paris Cedex 19 en indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre référence client. Conformément à la réglementation en vigueur, votre courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

- Pour accéder à vos données personnelles enregistrées par AGOSPAP, il vous suffit de nous en faire la demande en ligne ou par courrier en nous indiquant vos nom, prénom, adresse et si possible votre référence client.

- E-mail : contactez-nous

Adresse : AGOSPAP – Vente à Distance –8 rue Benjamin Constant –CS90051 - 75945 Paris Cedex 19

Conformément à la réglementation en vigueur, votre courrier doit être signé et accompagné de la photocopie d'un titre d'identité portant votre signature et préciser l'adresse à laquelle doit vous parvenir la réponse. Une réponse vous sera alors adressée dans un délai de 2 mois suivant la réception de la demande.

Existence d'une liste d'opposition au démarchage téléphonique : Si votre numéro de téléphone est recueilli à l'occasion de la création de votre compte ou de la passation de votre commande, nous vous informons que vos coordonnées téléphoniques ne seront utilisées que pour la bonne exécution de vos commandes ou pour vous contacter afin de vous proposer de nouveaux services. Sans préjudice de ce qui précède, conformément aux dispositions légales, vous êtes informés que vous pouvez, si vous le souhaitez, vous inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Vous pouvez vous inscrire gratuitement sur cette liste qui s'impose à tous les professionnels à l'exception de ceux avec lesquels vous avez déjà conclu un contrat.

Nous vous informons que les données peuvent être transmises à des prestataires sous-traitants situés en dehors de l'Union Européenne pour la gestion du service clientèle. Les garanties suivantes ont été prises pour s'assurer d'un niveau de protection suffisant des données personnelles : Le

transfert de données a été autorisé par la CNIL et est encadré par les clauses contractuelles types établies par la Commission Européenne.

L'Agospap tient à signaler que pour la bonne passation des commandes et dans le but d'amélioration du service rendu, l'Agospap fait usage de cookies. Ces cookies permettent à l'ouvrant droit qui tarde à passer commande de ne pas être obligé de s'identifier à nouveau ou de recommencer sa commande.

18 Conservation des données

L'AGOSPAP pourra à toutes fins de preuve conserver et archiver de manière confidentielle les données de l'ouvrant droit, au maximum pour la durée de prescription de droit commun des actions civiles.

19 Propriété intellectuelle

En se connectant sur le site Internet de l'Agospap, l'ouvrant droit s'interdit de copier ou télécharger tout ou partie de son contenu, sauf autorisation préalable et expresse de l'Agospap.

20 Droit applicable

Les ventes de billets visées aux présentes sont soumises à la loi française.
En cas de litige, les tribunaux français sont seuls compétents.